

988  
à  
1152. quête n'avait jamais été démentie, les seigneurs n'aimaient point le peuple; ils sentaient au dedans d'eux-mêmes, sans peut-être s'en rendre compte, que leur rang et leur puissance provenaient d'une source étrangère. Quoique détachés pour jamais de leur vieille souche tudesque, ils n'avaient point renoncé aux mœurs de la conquête: eux seuls jouissaient, dans le royaume, de la propriété territoriale et de la franchise personnelle. Au contraire, dans les petites souverainetés méridionales, quoiqu'il y eût des rangs parmi les hommes, quoiqu'il y eût des classes élevées et des classes inférieures, des châteaux et des chaumières, de l'insolence dans la richesse et de la tyrannie dans le pouvoir, le sol appartenait au corps du peuple, et nul ne lui en contestait la pleine propriété, le *franc-aleu*, comme on disait au moyen âge. C'était la masse populaire qui avait, à plusieurs reprises, reconquis ce sol sur les envahisseurs d'outre-Loire. Les duchés, les comtés, les vicomtés, toutes les seigneuries étaient plus ou moins nationales: la plupart s'étaient élevées dans des temps de révolte contre la puissance étrangère, et avaient été légitimées par l'adhésion du peuple.

Mais, inférieur aux pays méridionaux en organisation sociale, en liberté civile et en traditions de gouvernement, le royaume de France était puissant par son étendue et formidable au dehors; aucun des états qui se partageaient avec lui l'ancien territoire gaulois ne l'égalait en force, et ses chefs faisaient souvent trembler les ducs et les comtes du Midi au milieu de leurs grandes cités, enrichies par les arts et le commerce; souvent, pour s'assurer une plus longue paix avec la France, ils offraient leurs filles en mariage, et par une fausse politique donnaient aux princes français entrée chez eux à titre de parents et d'alliés. C'est ainsi que l'union de la fille du duc Guillaume avec le roi

Louis VII ouvrit, comme on l'a vu, les villes de l'Aquitaine et du Poitou à des garnisons étrangères. Lorsque, après le divorce d'Éléonore, les Français se furent retirés, son second mariage amena des Angevins et des Normands, qui disaient comme les Français *oui* et *nenny*, au lieu d'*oc* et *no*<sup>1</sup>. Peut-être y avait-il entre les Angevins et les Méridionaux un peu plus de sympathie qu'entre ces derniers et les Français, parce que la civilisation croissait en Gaule à mesure qu'on avançait vers le sud. Mais la différence de langage, et surtout d'accentuation, devait rappeler sans cesse aux Aquitains que Henri, fils de Mathilde, leur nouveau seigneur, était encore un étranger.

Peu de temps après le mariage, qui le fit duc d'Aquitaine, Henri devint comte d'Anjou, par la mort de son père, mais sous la condition expresse de remettre cette province à son jeune frère le jour où lui-même deviendrait roi. Il en prêta le serment avec un appareil lugubre sur le cadavre du mort; mais ce serment fut violé, et Henri garda le comté d'Anjou, lorsque les barons normands, plus fidèles que lui à leur parole, l'eurent appelé en Angleterre pour succéder au roi Étienne<sup>2</sup>. Dès qu'il eut pris possession de la royauté, il qualifia Étienne d'usurpateur, et s'occupa d'abolir tout ce qui s'était fait de son vivant<sup>3</sup>. Il chassa d'Angleterre les Brabançons qui s'y étaient établis après avoir servi la cause royale contre Mathilde. Il confisqua les terres que ces hommes avaient reçues en solde, démolit leurs châteaux-forts et ceux des partisans du dernier roi,

<sup>1</sup> Voyez Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours, t. IV, passim.

<sup>2</sup> A principibus Angliæ vocatus. (Gervas. Cantuar. chron., apud hist. angl. Script., t. II, col. 4376, ed. Selden.)

<sup>3</sup> Tempore Stephani ablatoris mei. (Charta Henrici II.) — Invasoris... (Chron. Johan. Bromton., apud hist. angl. Script., t. I, col. 4046, ed. Selden.)

1155. voulant, disait-il, en réduire le nombre à ce qu'il était sous le roi Henri, son aïeul<sup>1</sup>. Les compagnies d'auxiliaires étrangers, venues en Angleterre durant la guerre civile, avaient commis beaucoup de pillages sur les Normands du parti contraire à celui qu'elles servaient; leurs chefs avaient enlevé des domaines et des maisons, et les avaient ensuite fortifiés contre les seigneurs normands dépossédés, imitant les pères de ces derniers, qui avaient de même fortifié leurs habitations conquises sur les Anglais<sup>2</sup>. L'expulsion des Flamands fut pour toute la race anglo-normande un sujet de joie égal à ce que sa propre expulsion eût été pour les Saxons: « Nous les vîmes tous, dit un auteur du siècle, « passer la mer pour retourner du camp à la charrue, et « redevenir serfs, après avoir été maîtres<sup>3</sup>.

Quiconque, vers l'année 1140, à l'invitation du roi Étienne, avait dételé ses bœufs pour passer le détroit et venir à la bataille de Lincoln, était ainsi traité d'usurpateur par ceux dont les ancêtres avaient dételé, en 1066, pour suivre Guillaume-le-Bâtard. Les conquérants de l'Angleterre se regardaient déjà comme possesseurs légitimes; ils avaient effacé de leur esprit tout souvenir de leur usurpation violente et de leur ancienne fortune, s'imaginant que leurs nobles familles n'avaient jamais exercé d'autre emploi que celui de gouverner les hommes. Mais les Saxons avaient plus de mémoire; et, dans les plaintes que leur arrachait

<sup>1</sup> *Castella nova quæ in diebus avi sui... extiterant præcepit citius complanari.* (Chron. Johan. Bronton., apud hist. angl. Script., t. I, col. 4043, ed. Selden.)

<sup>2</sup> *Castella passim per Angliam... ædificata.* (Gervas. Cantuar. chron., ibid., t. II, col. 1377.)

<sup>3</sup> *A castris ad aratra, a tentoriis ad ergasteria... revocabuntur, et quas nostratibus operas indixerunt, dominis suis ex necessitate persolvent.* (Radulphi de Diceto Imag. histor., apud hist. angl. Script., t. I, col. 528, ed. Selden.)

la dureté de leurs seigneurs, ils disaient de plus d'un comte 1155.  
et de plus d'un prélat de race normande: « Il nous har-  
« cèle et nous pique comme son aïeul piquait les bœufs de  
« l'autre côté de la mer<sup>1</sup>. »

Malgré cette conscience de sa propre situation et de l'origine de son gouvernement, la race saxonne, fatiguée par la souffrance, se laissait aller à une résignation apathique. Le peu de sang anglais que l'impératrice Mathilde avait transmis à Henri II était, disait-on, un gage assuré de sa bienveillance pour le peuple<sup>2</sup>, et l'on oubliait comment cette même Mathilde, plus Saxonne pourtant que son fils, avait traité les bourgeois de Londres. Des écrivains, soit simples et de bonne foi, soit payés pour préconiser d'avance le nouveau règne, publièrent que l'Angleterre possédait enfin un roi anglais de nation; qu'elle avait des évêques, des abbés, des barons et des chevaliers issus de l'une et de l'autre race, et qu'ainsi la haine nationale était désormais sans motif<sup>3</sup>. Nul doute, en effet, que les femmes saxonnes, enlevées et mariées de force, soit après la bataille de Hastings, soit après les déroutes d'York et d'Ely, n'eussent, au milieu du désespoir, donné des fils à leurs maîtres; mais ces fils de pères étrangers se croyaient-ils les frères des bourgeois et des serfs du pays? et le désir d'effacer auprès des Normands de race pure la tache de leur naissance ne devait-il pas, au contraire, les rendre plus orgueilleux envers leurs compatriotes maternels? Il était vrai aussi que, dans les

<sup>1</sup> *Aculeo pungebantur quem dominus præ manibus habebat, memor piæ recordationis avi sui... qui aratrum ducere et boves castigare consueverat.* (Roger. de Hoved. Annal, pars poster., apud rer. anglie. Script., p. 703, ed. Savile.)

<sup>2</sup> *Matth. Paris., t. I, p. 92.*

<sup>3</sup> *Habet nunc certe de genere Anglorum Anglia regem; habet de eadem gente episcopos et abbates; habet et principes milites etiam optimos qui ex utriusque seminis conjunctione procreati...* (Ailred. Rievall., De vita Edwardi confess., apud hist. angl. Script., t. I, col. 401, ed. Selden.)

1155 premiers temps de l'invasion, Guillaume-le-Conquérant avait  
à offert des femmes de sa nation et même de sa famille à des  
1156. chefs saxons encore libres ; mais ces sortes d'unions furent  
peu nombreuses, et, dès que la conquête parut achevée,  
nul Anglais ne se trouva plus assez noble pour qu'une Nor-  
mande l'honorât de son lit. D'ailleurs, quand il eût été  
constant que beaucoup d'Anglais de naissance, en reniant  
la cause de leur pays, en désapprenant leur langue, en  
jouant le rôle de flatteurs et de parasites, se fussent élevés  
aux privilèges des hommes de race étrangère, cette fortune  
individuelle n'atténuait point, pour la masse des vaincus,  
les tristes effets de la conquête.

Peut-être même le mélange des races était-il alors en  
Angleterre plus favorable aux oppresseurs qu'aux oppri-  
més ; car, à mesure que les premiers perdaient, si l'on peut  
s'exprimer ainsi, leur caractère d'étrangeté, le penchant à  
la résistance s'affaiblissait dans le cœur des autres. Une  
réaction violente, seul recours efficace contre les injustices  
de la conquête, devenait moins possible. Aux chaînes de la  
domination usurpée se joignaient des liens moraux, le res-  
pect des hommes pour leur propre sang, et ces affections  
bienveillantes qui nous rendent si patients à supporter le  
despotisme domestique. Aussi Henri II vit-il sans déplaisir  
des moines saxons, dans la dédicace de leurs livres, lui  
étaler sa généalogie anglaise, et, sans faire mention ni de  
son aïeul Henri I<sup>er</sup>, ni de son bisaïeul le Conquérant, le  
louer d'être issu du roi Alfred. « Tu es fils, lui disaient-ils,  
« de la très-glorieuse impératrice Mathilde, dont la mère  
« fut Mathilde, fille de Marguerite, reine d'Écosse, dont  
« le père fut Edward, fils du roi Edmund Côte-de-Fer, l'ar-  
« rière-petit-fils du noble roi Alfred <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Filius es gloriosissimæ imperatricis Matildis... (Ailred. Rievall., Ge-  
nealog. reg. Angl., apud hist. angl. Script., t. I, col. 350, ed. Selden.)

Soit par hasard, soit à dessein, il circulait aussi dans le  
même temps de fausses prédictions qui annonçaient le règne  
de Henri d'Anjou comme une époque de soulagement, et,  
en quelque sorte, de résurrection pour le peuple anglais.  
L'une de ces prophéties était attribuée au roi Edward à  
son lit de mort ; et l'on disait qu'il l'avait prononcée afin  
de rassurer ceux qui craignaient alors pour l'Angleterre les  
projets ambitieux du duc de Normandie <sup>1</sup>. « Quand l'arbre  
« vert, leur avait-il dit, après avoir été coupé au pied et  
« éloigné de sa racine à la distance de trois arpens, s'en  
« rapprochera de lui-même, fleurira et portera des fruits,  
« alors un meilleur temps viendra <sup>2</sup>. » Cette allégorie, faite  
après coup, s'interprétait sans grande peine. L'arbre coupé,  
c'était la famille d'Edward, qui avait perdu la royauté à  
l'élection de Harold ; après Harold étaient venus Guillaume-  
le-Conquérant et son fils Guillaume-le-Roux : ce qui com-  
plétait le nombre de trois rois étrangers à l'ancienne fa-  
mille ; car il faut remarquer qu'on supprimait le roi Edgar,  
parce qu'il avait encore des parents en Angleterre ou en  
Écosse, et qu'en fait de descendance du noble roi Alfred,  
l'Angevin Henri leur eût paru fort inférieur. L'arbre s'était  
rapproché de sa racine quand Mathilde avait épousé  
Henri I<sup>er</sup> ; il avait fleuri par la naissance de l'impératrice  
Mathilde, et enfin porté des fruits par celle de Henri II....  
Ces misérables contes ne sont dignes de figurer dans l'his-  
toire qu'à cause de l'effet moral qu'ils ont pu produire sur  
les hommes d'autrefois. Ils avaient pour but de détourner

1155  
à  
1156.

<sup>1</sup> Voyez livre III, t. I, p. 228 et 229.

<sup>2</sup> Arbor... viridis a suo trunco decisa ad trium jugerum spatium a ra-  
dice propria separetur, quæ cum nulla manu hominis cogente... ad suum  
truncum reversa, in antiquam radicem sese receperit... rursus floruerit  
et fructum fecerit; tunc sperandum est aliquod in hac tribulatione sola-  
tium. (Ailred. Rievall., De vita Edwardi confess., apud hist. angl. Script.,  
t. I, col. 402, ed. Selden.)

1155 de la personne du roi la haine que les Saxons nourrissaient  
à  
1156. contre tous les Normands; mais rien ne pouvait faire que  
Henri II ne fût pas le représentant de la conquête, et l'on  
avait beau le surnommer mystiquement la pierre angulaire  
où s'unissaient les deux murailles, c'est-à-dire les deux  
races<sup>1</sup>, il n'y avait point d'union possible au milieu d'une  
telle inégalité de droits, de biens et de puissance.

Quelque difficile qu'il fût déjà pour un Anglo-Saxon du  
xii<sup>e</sup> siècle, de reconnaître comme successeur naturel des  
rois de race anglaise un homme qui ne savait pas même  
comment on disait roi en anglais<sup>2</sup>, les conciliateurs obstinés  
des Saxons avec les Normands mirent en avant des asser-  
tions beaucoup plus extraordinaires : ils entreprirent d'éri-  
ger le Conquérant lui-même en héritier légitime du roi  
Alfred. Une très-vieille chronique, citée par un auteur déjà  
ancien, raconte que Guillaume-le-Bâtard était le propre petit-  
fils du roi Edmund Côte-de-Fer<sup>3</sup>. « Edmund, dit cette chro-  
« nique, eut deux fils, Edwin et Edward, et de plus, une  
« fille unique dont l'histoire tait le nom; à cause de sa mau-  
« vaisé vie; car elle entretenait un commerce illicite avec le  
« pelletier du roi. » Le roi, courroucé, bannit d'Angleterre  
son pelletier, avec sa fille, qui alors était enceinte<sup>4</sup>. Tous  
deux passèrent en Normandie, où, vivant de la charité  
publique, ils eurent successivement trois filles. Un jour  
qu'ils étaient venus mendier à Falaise, à la porte du duc  
Robert, le duc, frappé de la beauté de la femme et de ses

<sup>1</sup> In quem, velut in lapidem angularem anglici generis et normannici  
gaudemus duos parietes convenisse. (Ailred. Rievall. Genealog. reg.  
Angl., apud hist. angl. Script., t. 1, col. 370, ed. Selden.)

<sup>2</sup> Voyez plus bas livre xi, t. iv.

<sup>3</sup> Ut reperi in quadam vetustissima chronica. (Thomæ Rudborne, Hist.  
major. winton.; Anglia sacra, t. 1, p. 246.)

<sup>4</sup> Ut agnovit filiam suam illegitime impregnata, tam virum quam  
concupinam exlegavit. (Ibid.)

trois enfants, lui demanda qui elle était. « Je suis, dit-elle, 1155  
« Anglaise et de sang royal<sup>1</sup>. » A cette réponse, le duc la  
à  
1156. traita honorablement, prit le pelletier à son service, et fit  
élever dans son hôtel une de leurs filles, qui devint sa mai-  
tresse et la mère de Guillaume, dit le Bâtard, lequel, pour  
plus de vraisemblance, demeurait toujours le petit-fils  
d'un pelletier de Falaise, bien que, par sa mère, il fût  
Saxon et issu des rois saxons<sup>2</sup>.

La violation du serment que Henri II avait, comme on 1156.  
l'a vu plus haut, prêté à son frère Geoffroy, lui attira,  
peu de temps après son arrivée en Angleterre, une guerre  
sur le continent. A l'aide des partisans de ses droits sur le  
comté d'Anjou, Geoffroy s'était mis en possession de plu-  
sieurs places fortes. Henri envoya contre lui une armée  
d'hommes de race anglaise. Les Anglais, par suite de l'an-  
tipathie qu'ils nourrissaient depuis la conquête contre les  
populations de la Gaule, poursuivirent vivement la guerre,  
et firent triompher en peu de temps le frère ambitieux et  
injuste<sup>3</sup>. Geoffroy vaincu fut contraint d'accepter, en  
échange de ses terres et de son titre de comte, une pension  
de mille livres anglaises et de deux mille livres d'Anjou<sup>4</sup> :  
il était redevenu simple baron angevin, lorsque, par un 1157.  
hasard heureux pour lui, les habitants de Nantes le prirent  
pour comte de leur ville et de leur territoire<sup>5</sup>. Par cette  
élection, ils se détachèrent du gouvernement de la Bre-  
tagne armoricaine, auquel ils avaient été jadis incorporés

<sup>1</sup> Se in Anglia exortam et de regali genere. (Ibid.)

<sup>2</sup> Certe et ista erit nutrita in palatio meo. (Ibid.)

<sup>3</sup> Ibi Anglos et Normannos, quos jam multiplex confœderatio univit...  
strenuos extitisse nemo ignorat. (Joan. Saresb. fragm., apud Script. rer.  
gallic. et francie., t. xiv, p. 12.)

<sup>4</sup> Robert. de Monte, ibid., t. xiii, p. 299.

<sup>5</sup> Eum sibi in verum certumque dominum elegerunt. (Guilielm. Neu-  
brig., De reb. anglie., p. 126, ed. Hearne.)